Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202564-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Date de convocation : 10 décembre 2025

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,.

Excusés : Mme Monique BESCOU (pouvoir à F. LE BERRE), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2025-64

REMBOURSEMENTS ORANGE – RECETTES EXCEPTIONNELLES

L'entreprise ORANGE à laquelle la Mairie est rattachée pour ses abonnements téléphoniques et internet a reversé deux avoirs d'un montant de 184,90 € et 47,60 € en mars 2025.

Malgré de nombreuses relances, l'entreprise n'a jamais envoyé de justificatif pour ces sommes.

Au titre de la qualité comptable, et pour permettre au service administratif d'intégrer ces sommes dans le budget, il convient d'autoriser le comptable public par délibération à accepter ces deux virements.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'intégration des deux remboursements au budget communal et de les inscrire au compte 775.

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)